



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 52897

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'équipement des familles en ordinateurs. La France rattrape son retard en matière d'équipement en PC et en téléphonie mobile. Néanmoins, des progrès restent à faire. En effet, si le taux d'équipement des foyers français en ordinateurs, qui devrait atteindre 43 % en 2004, se rapproche de la moyenne européenne de l'Europe à 25, elle reste en retard par rapport à ses principaux voisins de l'Europe des 15, notamment les Pays-Bas (67 %) et l'Allemagne (52 %). En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de favoriser le taux d'équipement des ménages français en ordinateurs personnels. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

À la suite du lancement en 2002 par le Premier ministre du plan RÉSO 2007, le taux d'équipement en micro-ordinateurs des ménages français a considérablement progressé : il est passé de 36 % en 2002 à 44 % en 2004. La dynamique de ce marché a été particulièrement soutenue en 2004, avec une progression annuelle des ventes de micro-ordinateurs qui devrait être supérieure à 15 %. En parallèle, on observe que de plus en plus de foyers sont connectés à l'internet, notamment par l'intermédiaire de connexions haut débit, dont le nombre a progressé de 54 % sur les neuf premiers mois de l'année 2004. Malgré ces résultats remarquables, la France doit encore accroître son taux d'équipement pour se rapprocher de ses voisins européens les plus avancés en la matière. Le développement des technologies de l'information et de la communication est, en effet, une priorité pour la France : il est une condition essentielle de la compétitivité, de la croissance économique et de l'emploi. Ce développement exige que tous les Français puissent prendre part à l'essor de la société de l'information. Le micro-ordinateur restant aujourd'hui la principale interface d'accès à l'internet, le ministre délégué à l'industrie considère avec beaucoup d'attention l'évolution de l'équipement des foyers ainsi que les initiatives susceptibles d'en accroître le niveau. Ainsi, il est apparu au Gouvernement que des mesures à destination des étudiants pouvaient constituer un levier efficace pour diffuser ces technologies ; dans ce contexte, la délégation aux usages de l'internet, placée auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a lancé l'opération « micro-portable étudiant » qui connaît un large succès, puisque, à fin novembre 2004, 21 300 étudiants avaient déjà pu bénéficier de cette initiative pour s'équiper d'un micro-ordinateur portable. Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer l'extension du haut débit, avec pour objectif de résorber les disparités régionales et de favoriser l'émergence du très haut débit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52897

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9593

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1714